



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana -Tanindrazana –Fandrosoana

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

COMMISSION NATIONALE DES MARCHES



Rapport public de mission de contrôle à posteriori des contrats passés en 2014 et 2015 auprès de 116 entités publiques dont :

- **trois (03) Institutions,**
- **vingt quatre (24) autorités contractantes au sein de treize (13) Ministères et Secrétariat d'Etat,**
- **deux (02) Sociétés à participation majoritaire de l'Etat,**
- **sept (07) Etablissements Publics,**
- **quatre vingt (80) CTD et STD dans six (06) régions**

juin 2017

TABLE DES MATIERES

GLOSSAIRE	3
LISTE DES TABLEAUX.....	5
I-INTRODUCTION	6
1. Contexte et Objectif	6
2. Méthodologie adoptée	7
3. Déroulement de la mission	9
II- DONNEES GENERALES	10
1. Liste des entités contrôlées	10
2. Statistique des contrats contrôlés.....	12
3. Résultats du contrôle.....	17
III- PRINCIPALES IRREGULARITES CONSTATEES	30
A. LES POINTS DE VERIFICATION.....	30
1. Sur Le système d’archivage	30
2. Sur la conduite des procédures.....	30
B. LES RESULTATS.....	31
1. Au niveau central.....	31
2. Au niveau des régions.....	38
IV- PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	41
1. Sur la planification	41
2. Sur l’élaboration des documents de mise en concurrence	42
3. Sur le lancement de la de mise en concurrence	42
4. Sur l’ouverture des plis et évaluation des offres.....	43
5. Sur l’attribution et la gestion contractuelle.....	43
V- PRINCIPAUX POINTS D’AMELIORATION DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES.....	44
1. Sur la planification	44
2. Sur l’élaboration des documents de mise en concurrence	44
3. Sur le lancement de la de mise en concurrence	45
4. Sur l’ouverture des plis et évaluation des offres.....	45
5. Sur l’attribution et la gestion contractuelle.....	45
VI- CONCLUSION.....	46
Annexe 1 - LISTE DES CONTROLEURS AU NIVEAU CENTRAL.....	47
Annexe 2 - LISTE DES CONTROLEURS AU NIVEAU DES REGIONS.....	48

GLOSSAIRE

AGPM	Avis Général de Passation de Marchés
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
AOO	Appel d’Offres Ouvert
AOR	Appel d’Offres Restreint
CAO	Commission d’Appel d’Offres
CAPM	Calendrier Annuel de Passation de Marché
CF	Contrôle Financier
CNM	Commission Nationale des Marchés
CRM	Commission Régionale des Marchés
DAO	Dossier d’Appel d’Offres
GAC	Gestionnaire d’Activités
ORDSEC	Ordonnateur Secondaire
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
SIGMP	Système Intégré de Gestion des Marchés Publics
UGPM	Unité de Gestion de Passation de Marchés

PRESIDENCE	Présidence de la République
AN	Assemblée Nationale
MPTNT	Ministère des Postes, Télécommunications et des Nouvelles Technologies
M2PATE	Ministère auprès de la Présidence en charge des Projets Présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement
SEGN	Secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie Nationale
MPPSPF	Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme
JUSTICE	Ministère de la Justice
MEETFP	Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MDN/EM	Ministère de la Défense Nationale/ Etat-major
MDN/PC	Ministère de la Défense Nationale/Portion centrale
MDN/DIA	Ministère de la Défense Nationale / Direction de l'Intendance des Armées
MID	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MEH	Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
MFB/SG	Ministère des Finances et du Budget/Secrétariat Général
MFB/DGB	Ministère des Finances et du Budget /Direction Générale du Budget
MFB/DGD	Ministère des Finances et du Budget / Direction Générale des Douanes
MFB/DGI	Ministère des Finances et du Budget / Direction Générale des Impôts
MFB/DGT	Ministère des Finances et du Budget / Direction Générale du Trésor
MFB/DGAI	Ministère des Finances et du Budget / Direction Générale de l'Audit Interne
MFB/DGCF	Ministère des Finances et du Budget / Direction Générale du Contrôle Financier
MFB/ARMP	Ministère des Finances et du Budget /Autorité de Régulation des Marchés Publics
MFB/CCPREAS	Ministère des Finances et du Budget / Cellule de Coordination des Projets de Relance Economique et d'Action Sociale
MINSANP	Ministère de la Santé Publique
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
APMF	Agence Portuaire Maritime et Fluviale
CEM	Caisse d'Épargne de Madagascar
JIRAMA	Jiro sy Rano Malagasy
PAOMA	Paositra Malagasy
ATT	Agence de Transport Terrestre
BCMM	Bureau du Cadastre Minier de Madagascar
ANALOGH	Agence Nationale du Logement et de l'Habitat
ORTM	Office de la Radio Télévision Malagasy

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Nombre de contrats contrôlés par entités au niveau central.....	13
Tableau 2. Nombre de contrats et entités contrôlés au niveau des régions.....	13
Tableau 3. Nombre de contrats contrôlés par entités au niveau de la région SOFIA.....	14
Tableau 4. Nombre de contrats contrôlés par entités au niveau de la région ATSINANANA...	14
Tableau 5. Nombre de contrats contrôlés par entités au niveau de la région IHOROMBE.....	15
Tableau 6. Nombre de contrats contrôlés par entités au niveau de la région BOENY.....	15
Tableau 7. Nombre de contrats contrôlés par entités au niveau de la région ANALAMANGA	16
Tableau 8. Nombre de contrats contrôlés par entités au niveau de la région ALAOTRA MANGORO.....	17
Tableau 9. Récapitulatif des résultats du contrôle au niveau national.....	17
Tableau 10. Récapitulatif des résultats du contrôle au niveau central.....	20
Tableau 11. Récapitulatif des résultats du contrôle au niveau régional.....	21
Tableau 12. Résultats du contrôle au niveau de la région SOFIA.....	22
Tableau 13. Résultats du contrôle au niveau de la région ATSINANANA.....	24
Tableau 14. Résultats du contrôle au niveau de la région IHOROMBE.....	25
Tableau 15. Résultats du contrôle au niveau de la région BOENY.....	26
Tableau 16. Résultats du contrôle au niveau de la région ANALAMANGA.....	28
Tableau 17. Résultats du contrôle au niveau de la région ALAOTRA MANGORO.....	29
Tableau 18. Principales irrégularités constatées au niveau central sur la planification.....	32
Tableau 19. Principales irrégularités constatées au niveau central sur l'élaboration des documents de mise en concurrence.....	33
Tableau 20. Principales irrégularités constatées au niveau central sur le lancement de la mise en concurrence.....	34
Tableau 21. Principales irrégularités constatées au niveau central sur l'ouverture des plis et évaluation des offres.....	35
Tableau 22. Principales irrégularités constatées au niveau central sur l'attribution et la gestion contractuelle.....	37
Tableau 23. Principales irrégularités constatées au niveau régional sur la planification.....	38
Tableau 24. Principales irrégularités constatées au niveau régional sur l'élaboration des documents de mise en concurrence.....	39
Tableau 25. Principales irrégularités constatées au niveau régional sur le lancement de la mise en concurrence.....	39
Tableau 26. Principales irrégularités constatées au niveau régional sur l'ouverture des plis et évaluation des offres l'attribution et la gestion contractuelle.....	40
Tableau 27. Principales irrégularités constatées au niveau régional sur l'attribution et la gestion contractuelle.....	41

I. INTRODUCTION

1. Contexte et objectifs

En 2016, la Commission Nationale des Marchés a mené une évaluation du système actuel de contrôle des passations des marchés par le biais de l'organisation d'un atelier de réflexion avec la collaboration des autres organes de contrôle des finances publiques (Inspection Générale d'Etat, Contrôle Financier, Cour des Comptes) et d'investigation (BIANCO et SAMIFIN), lequel s'est déroulé du 08 au 12 février à Toamasina. A l'issue de cette évaluation, une nouvelle stratégie de contrôle a été élaborée et adoptée, portant sur cinq (05) axes d'intervention, dont :

Axe stratégique I : Renforcer les capacités de la Commission Nationale des Marchés :

Axe stratégique II : Rendre effectif le champ d'application du Code :

Axe stratégique III : Revoir les modalités de l'assistance technique aux autorités contractantes :

Axe stratégique IV : Assurer le suivi de l'application des recommandations :

Axe stratégique V : Dénoncer les irrégularités :

Cette nouvelle stratégie prévoit aussi une nouvelle méthodologie de contrôle a posteriori principalement axée sur les marchés jugés à risque. Ainsi, en application des dispositions de l'article 54 point 2 de la Loi 2004-009 du 26 juillet 2004 portant Code des Marchés Publics ainsi que de l'Article 31 du Décret 2005-215 du 03 mai 2005 portant Organisation et Fonctionnement de l'ARMP, la Commission Nationale des Marchés a réalisé en 2016, sur financement de la Banque Africaine pour le Développement (BAD) et par le biais du Projet d'Appui à la Gouvernance Institutionnelle (PAGI), des contrôles a posteriori sur des contrats passés durant les années 2014 et 2015 au niveau de trois (03) Institutions, treize (13) Ministères, deux (02) sociétés à participation majoritaire de l'Etat, sept (07) Etablissements Publics totalisant trente six (36) Personne Responsable des Marchés Publics, ainsi qu'au niveau de quatre vingt (80) Services Territoriaux Déconcentrés et Collectivités Territoriales Décentralisées sur six (06) régions. La limitation du nombre d'entités contrôlées découle de la contrainte budgétaire ainsi que de l'insuffisance du personnel au niveau de la Commission Nationale des Marchés.

L'objectif de cette mission de contrôle a posteriori consiste, d'une part, à statuer sur la conformité des procédures de passation de marchés par rapport à la réglementation, et d'autre part, à détecter les points forts et les points à améliorer du système actuel et d'émettre des recommandations nécessaires à une meilleure pratique de passation des marchés.

2. Méthodologie de contrôle adoptée

La méthodologie adoptée s'est reposée sur trois étapes :

- La 1^{ère} étape consiste à définir la liste **des entités** et des contrats à contrôler en utilisant les données enregistrées au niveau du Système Informatisé de Gestion des Marchés Publics (SIGMP) et des Fiches Centralisées des Engagements sur le Système Intégré et Informatisé de Gestion des Finances Publiques (SIIGFP).
- La 2^{ème} étape consiste à analyser la conformité ou non d'une procédure de passation, de la planification à l'établissement du contrat, sur la base d'un échantillon de contrats ainsi établi.
- La dernière étape comprend la restitution des résultats du contrôle auprès de chaque entité contrôlée, leur informant des irrégularités constatées et des procédures applicables.

2.1 Définition de la liste des entités et des contrats à contrôler

Pour des raisons organisationnelles, la présente mission de contrôle a posteriori n'a pas pu être menée auprès de toutes les entités concernées, tant au niveau central que régional. Ainsi, pour les entités centrales, nous avons établi la liste d'entités à contrôler sur la base des critères ci-après :

- les entités qui ont eu recours aux modes dérogatoires,
- les entités qui n'ont pas soumis des dossiers au contrôle a priori,
- les entités non soumis au contrôle a priori (cas des EPIC et Société à participation majoritaire de l'état)

Pour la liste des contrats, ont été contrôlés :

- les contrats passés par les modes dérogatoires pour lesquels seuls le choix du mode ont été contrôlés par la CNM,
- les gros contrats passés par les EPIC et les Sociétés à participation majoritaire de l'état,
- des échantillons de contrat suivant chaque type de marché et chaque mode de passation.

2.2 Analyse de la conformité des procédures

Les modalités d'appréciation de la conformité des procédures de passation sont basées sur des critères qui découlent généralement des principes généraux régissant la passation des marchés publics et consacré par le Code des Marchés Publics en son article 4, à savoir :

- la liberté d'accès à la commande publique,
- l'égalité de traitement des candidats,
- la transparence des procédures.

Chaque procédure de passation de marché est alors jugée par rapport au respect de ces principes. Pour ce faire, il convient de catégoriser les anomalies et irrégularités selon qu'elles aient un impact substantiel ou non sur la procédure. Ainsi, une liste d'irrégularités a

« Fanarahamase ny tsenan-baro-panjakana, anteky ny mangarahara »

« Centre des marchés publics, garant de la transparence »

été établie suivant les types de contrats contrôlés, dont la survenance d'une seule rend irrémédiablement non conforme la procédure.

- ✓ **Dans le cas d'une mise en concurrence ouverte (*Appel d'offres ouvert* ou *consultation de prix par voie d'affichage*)**, est considéré comme cause de non conformité de la procédure l'un des cas suivants :
 - L'inexistence d'un avis spécifique de mise en concurrence (Avis d'appel d'offres ou avis de consultation de prix convenablement publié ou affiché), ou le retard voire même la dissimulation de l'affichage de l'avis de consultation de prix
 - Le non-respect du délai de remise des offres /propositions,
 - Non-conformité des documents de mise en concurrence aux modèles-type,
 - L'absence des informations essentielles dans les documents de mise en concurrence comme les spécifications techniques minimales requises permettant de comparer les offres,
 - Inexistence de documents d'évaluation (PV d'ouverture de plis, rapport d'évaluation,...) ou documents d'évaluation non valides (absence de signature ou non respect du principe de pluralité des évaluateurs),
 - Contrat non conforme avec les modèles- types,
 - Contrat non valide (signé ou approuvé par une autorité non habilitée, ...)
- ✓ **Dans le cas d'un Appel d'offres restreint**, est considéré comme cause de non conformité de la procédure l'un des cas suivants :
 - l'absence d'une lettre d'invitation adressée aux candidats inscrits dans la liste restreinte,
 - l'absence de la preuve de la réception de la lettre d'invitation par les candidats inscrits dans la liste restreinte,
 - Le non-respect du délai de remise des offres /propositions,
 - Non-conformité des documents de mise en concurrence aux modèles-type,
 - L'absence des informations essentielles dans les documents de mise en concurrence comme les spécifications techniques minimales requises permettant de comparer les offres,
 - Inexistence de documents d'évaluation (PV d'ouverture de plis, rapport d'évaluation,...) ou documents d'évaluation non valides (absence de signature ou non respect du principe de pluralité des évaluateurs),
 - Contrat non conforme avec les modèles- types,
 - Contrat non valide (signé ou approuvé par une autorité non habilitée, ...)
- ✓ **Dans le cas des marchés de prestations intellectuelles**, est considéré comme cause de non conformité de la procédure l'un des cas suivants :
 - l'absence de la procédure d'appel à manifestations d'intérêt,
 - l'absence de la décision autorisant la liste restreinte,
 - Le non-respect du délai de remise des propositions
 - Non-conformité des documents de mise en concurrence aux modèles-type,
 - Inexistence de documents d'évaluation (PV d'ouverture de plis, rapport d'évaluation,...) ou documents d'évaluation non valides (absence de signature ou non respect du principe de pluralité des évaluateurs),
 - Contrat non conforme avec les modèles- types,

- Contrat non valide (signé ou approuvé par une autorité non habilitée, ...)
- ✓ **Dans le cas d'une consultation de prix restreinte**, est considéré comme cause de non conformité de la procédure l'un des cas suivants :
 - L'invitation de moins de trois candidats à remettre des offres,
 - L'absence des informations essentielles dans les lettres d'invitation,
 - La remise de moins de trois offres,
 - L'absence de tableau de comparaison,
 - L'évaluation par un seul évaluateur.
- ✓ **Dans la gestion contractuelle**, est considéré comme cause de non conformité de la procédure l'un des cas suivants :
 - Absence de document attestant l'effectivité des prestations requises par le contrat (PV de réception,...),
 - Réception provisoire avant achèvement des prestations,
 - le non respect des procédures de mise en œuvre des avenants : absence de l'accord des deux parties, la non-validation des nouveaux prix par la CAO,

2.3 Restitution des résultats

Chaque équipe de contrôleurs a réalisé une séance de restitution auprès de chaque entité au cours de laquelle toutes les constatations ont été portées à la connaissance de la PRMP. Cette séance de restitution a été complétée par l'envoi d'une lettre auprès de chaque PRMP leur informant des irrégularités constatées ainsi que des procédures applicables.

A l'issue de la mission de contrôle, deux types de rapport ont été établis :

- un rapport confidentiel par PRMP présentant le résultat du contrôle et les irrégularités constatées, à adresser aux organes de contrôle et aux autorités contractantes,
- un rapport public, résumant les résultats du contrôle, les principales constatations et recommandations ainsi que les statistiques.

Pour optimiser la capacité des ressources humaines disponibles, la CNM a dispensé à ses agents et à ceux des CRM concernées une formation de deux (02) jours portant sur les objectifs et la consistance du contrôle a posteriori, les principaux points de contrôle par type de procédure, les livrables et les principaux outils de contrôle.

3. Déroulement de la mission

En général, la mission s'est déroulée sans problèmes particuliers et les entités contrôlées ont laissé librement les équipes de contrôleurs à accéder à leurs archives et documentations. Toutefois, quelques difficultés ont été rencontrées auprès de quelques entités, des problèmes souvent liés à la non-disponibilité de certains ou de tous les documents relatifs à leur passation des marchés, comme c'est le cas du Ministère des Travaux Publics, de la Paositra Malagasy et des marchés passés par la Primature durant l'année 2015.

II. DONNEES GENERALES

1. Liste des entités contrôlées

i) Liste des entités contrôlées au niveau central

Le contrôle a posteriori mené en 2016 a concerné au total **vingt cinq (25) entités** publiques totalisant **trente six (36) PRMP**. La mission a été réalisée par trois (03) équipes de contrôleurs, conduite chacune par un Membre de la Commission et assisté par deux (02) contrôleurs. Le Président de la Commission Nationale des Marchés a assuré le rôle de superviseur de la mission. La liste des contrôleurs est présentée en annexe 1.

LISTE DES ENTITES CONTROLEES AU NIVEAU CENTRAL

Institutions

Présidence de la République
Primature
Assemblée Nationale

Ministères

Ministère des Postes, Télécommunications et des Nouvelles Technologies
Ministère auprès de la Présidence en charge des Projets Présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement
Secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie Nationale concernant :

- PRMP au sein du Commandement
- PRMP au sein du SEG

Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme
Ministère de la Justice

Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Ministère de la Défense Nationale concernant :

- PRMP au sein de l'Etat Major
- PRMP au sein de la Portion Centrale
- PRMP au sein de la Direction de l'Intendance de l'Armée

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène

Ministère des Travaux Publics

Ministère des Finances et du Budget concernant :

- PRMP au sein de la Direction Générale du Budget
- PRMP au sein du Secrétariat Général
- PRMP au sein de la Direction Générale du Trésor
- PRMP au sein de la Direction Générale des Impôts
- PRMP au sein de la Direction Générale des Douanes
- PRMP au sein de la Direction Générale des Impôts
- PRMP au sein de la Direction Générale du Contrôle Financier
- PRMP au sein de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics

« Fanarahamase ny tsenam-baro-panjakana, anteky ny mangarahara »

« Centre des marchés publics, garant de la transparence »

- PRMP au sein de la Cellule de Coordination des Projets de Relance Economique et d'Action Sociale

Ministère de la Santé Publique

Ministère de l'Education Nationale

Autres entités

Agence Portuaire Maritime et Fluviale

Caisse d'Epargne de Madagascar

Jiro sy Rano Malagasy

Paositra Malagasy

Air Madagascar

Agence de Transport Terrestre

Bureau du Cadastre Minier de Madagascar

Agence Nationale du Logement et de l'Habitat

Office de la Radio et Télévision publique de Madagascar

ii) Liste des régions contrôlées

Le contrôle a posteriori a été réalisé dans six (06) régions. Il a été effectué par les contrôleurs au niveau de chaque région qui sont constitués par des membres de la Commission Régionale des Marchés, appuyés éventuellement par les secrétaires de séance. La liste des contrôleurs au niveau de chaque région est présentée en annexe 2.

LISTE DES REGIONS CONTROLEES

SOFIA

ATSINANANA

IHOROMBE

BOENY

ANALAMANGA

ALAOTRA MANGORO

2. Statistique des contrats contrôlés

Au niveau national, les contrôleurs ont examiné **677 échantillons** de contrats, soit **333** au niveau central et **344** au niveau des six (06) régions. Cela représente **une moyenne de cinq (05) dossiers** par PRMP ou entités régionales, avec toutefois une légère variation suivant la disponibilité des archives et la complexité des dossiers. En effet, le contrôle d'un marché de prestations intellectuelles peut demander beaucoup de temps par rapport à une convention de fournitures simples. Par ailleurs, le contrôle effectué comprend une analyse minutieuse des documents présentés, notamment des documents d'évaluation avec une vérification de leur authenticité par rapport aux offres des candidats.

i) Au niveau central

Au niveau central, les contrôleurs ont examiné un total de **333 échantillons** de contrats passés par **25 entités** publiques totalisant **36 PRMP**, dont la récapitulation est présentée dans le tableau suivant :

ENTITES	NOMBRE DE MARCHES	NOMBRE DE CONVENTIONS ET BON DE COMMANDE	TOTAL DES CONTRATS	MONTANTS TTC
Présidence de la République	4	5	9	1 218 841 564,96
Primature	2	8	10	476 064 940,00
Assemblée Nationale	5	9	14	792 838 810
Ministère des Postes, Télécommunications et du Développement Numérique	0	14	14	1 732 562 052,62
Ministère auprès de la Présidence en charge des Projets Présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement	1	11	12	1 996 508 987,35
Secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie Nationale /SEG/Commandement (02 PRMP)	2	9	11	746 525 716,00
Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme	5	6	11	520 319 391,41
Ministère de la Justice	4	10	14	748 813 876,00
Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	3	7	10	593 011 957,26
Ministère de la Défense Nationale/ Etat-major	0	4	4	170 830 060
Ministère de la Défense Nationale/Portion centrale	3	6	9	377 659 723,00
Ministère de la Défense Nationale / DIA	2	3	5	225 369 380
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	12	1	13	1 030 701 867
Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène	4	5	9	743 489 209,00
Ministère des Finances et du Budget/SG	4	10	14	1 258 961 630,00
Ministère des Finances et du Budget /DGB	2	11	13	572 566 167,00
Ministère des Finances et du Budget /DGD	2	5	7	424 499 403,00
Ministère des Finances et du Budget /DGI	1	11	12	509 842 020,80
Ministère des Finances et du Budget /DGT	4	8	12	1 118 789 318,61

« Fanarahamase ny tsenam-baro-panjakana, anteky ny mangarahara »

« Contrôle des marchés publics, garant de la transparence »

Ministère des Finances et du Budget /DGAI	0	9	9	50 944 970,00
Ministère des Finances et du Budget /DGCF	0	6	6	91 790 140,00
Ministère des Finances et du Budget /ARMP	0	10	10	136 827 920,00
Ministère des Finances et du Budget /CCPREAS	3	9	12	1 092 378 061,60
Ministère de la Santé Publique	5	6	11	1 568 503 342,32
Ministère de l'Education Nationale	4	8	12	1 763 735 909,35
Ministère des Travaux Publics	0	0	0	0,00
Agence Portuaire Maritime et Fluviale	9	1	10	4 070 193 974,00
Caisse d'Epargne de Madagascar	5	3	8	671 859 444,52
Jiro sy Rano Malagasy	15	2	17	370 050 020 240,00
Paositra Malagasy	0	0	0	0,00
Air Madagascar	2	2	4	0,00
Agence de Transport Terrestre	1	4	5	1 431 055 501,92
Bureau du Cadastre Minier de Madagascar	4	5	9	3 100 915 432,00
Agence Nationale du Logement et de l'Habitat	0	8	8	761 726 334,78
Office de la Radio Télévision Malagasy	2	7	9	283 988 200,00
TOTAL	110	223	333	396 543 892 085,18

Tableau 1. Nombre de contrats contrôlés par entités au niveau central

Notons que les montants des marchés contrôlés au sein de l'**Air Madagascar** n'ont pas pu être comptabilisés du fait qu'ils ne sont pas précisés dans les contrats. Par ailleurs, aucune procédure de passation n'a pu être contrôlée au niveau du **Ministère des Travaux Publics** et de la **Paositra Malagasy** car les dossiers y afférents ne sont pas disponibles durant la période de contrôle (dossiers introuvables malgré les lettres de mise en demeure).

ii) Statistique des contrats par région :

Pour les régions, les contrôleurs ont examiné un total de **344** échantillons de contrats passés par **80** Services Territoriaux Déconcentrés et Collectivités Territoriales Décentralisées, repartis comme suit :

REGIONS CONTROLEES	NOMBRE DE CTD ET STD CONTROLEES	NOMBRE DE MARCHES	NOMBRE DE CONVENTION ET BON DE COMMANDE	TOTAL
Région Sofia	12	2	29	31
Région Atsinanana	13	8	50	58
Région Ihorombe	11	0	27	27
Région Boeny	12	4	23	27
Région Analamanga	19	6	131	137
Région Alaotra Mangoro	13	0	64	64
TOTAL REGION	80	20	324	344

Tableau 2. Nombre de contrats et entités contrôlés au niveau des régions

« Fanarahamase ny tsenan-baro-panjakana, anteky ny mangarahara »

« Contrôle des marchés publics, garant de la transparence »

Les détails par région sont les suivants :

REGION SOFIA

SERVICES CONTROLES	NOMBRE DE MARCHES	NOMBRE DE CONVENTION ET BON DE COMMANDE	TOTAL
Groupement de la Gendarmerie Nationale	0	3	3
Ministère des Finances et du Budget	0	3	3
Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire	1	2	3
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts	0	2	2
Direction Régionale des Travaux Publics	0	2	2
Direction Régionale de la Santé Publique	0	5	5
Direction Régionale de l'Education Nationale	0	5	5
Direction Régionale de Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme	0	2	2
Direction Régionale du Développement de l'Agriculture	0	2	2
Région Sofia	0	1	1
Commune Urbaine Antsohihy	1	0	1
Chambre de Commerce et d'Industrie SOFIA	0	2	2
TOTAL SOFIA	2	29	31

Tableau 3. Nombre de contrats contrôlés par entités au niveau de la région SOFIA

REGION ATSIANANA

SERVICES CONTROLES	NOMBRE DE MARCHES	NOMBRE DE CONVENTION ET BON DE COMMANDE	TOTAL
Circonscription Interrégionale de la Gendarmerie Nationale	0	4	4
Centre Hospitalier Universitaire Morafeno	0	5	5
Direction Interrégionale du Ministère auprès de la Présidence chargée de la Mine et du Pétrole Toamasina	0	4	4
Programme FORMAPROD/EPR Atsinanana et Analanjirofo	4	7	11
Direction Régionale de l'Education Nationale Atsinanana	0	6	6
Direction Régionale de l'Energie Atsinanana	0	1	1
Direction Provinciale de la Sécurité Publique Toamasina	0	5	5
Direction Régionale de l'Elevage Atsinanana	0	3	3
Centre Hospitalier Universitaire de Toamasina Analakininina	0	4	4
Direction Interrégionale des Travaux Publics de Toamasina	0	4	4
Direction Régionale de Développement Agricole Atsinanana	0	4	4
Direction Régionale de la Santé Publique	1	2	3
Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire	3	1	4

« Fanarahamase ny tsenam-baro-panjakana, anteky ny mangarahara »

« Contrôle des marchés publics, garant de la transparence »

TOTAL ATSINANANA	8	50	58
-------------------------	----------	-----------	-----------

Tableau 4. Nombre de contrats contrôlés par entités au niveau de la région ATSINANANA
REGION IHOROMBE

SERVICES CONTROLES	NOMBRE DE MARCHES	NOMBRE DE CONVENTION ET BON DE COMMANDE	TOTAL
Groupement de la Gendarmerie Nationale	0	2	2
Direction Régionale du Budget	0	2	2
Direction Régionale de la Fonction Publique	0	1	1
Direction Régionale de la Topographie	0	1	1
Direction Régionale de l'Education Nationale	0	3	3
Service de District de la Santé Publique	0	3	3
Direction Régionale de la Santé Publique	0	3	3
Direction Régionale des Travaux Publics	0	3	3
Direction Régionale de l'Elevage et de la Protection Animale	0	3	3
Direction Régionale du Développement Rural	0	3	3
Direction Régionale du Tourisme	0	3	3
TOTAL IHOROMBE	0	27	27

Tableau 5. Nombre de contrats contrôlés par entités au niveau de la région IHOROMBE

REGION BOENY

SERVICES CONTROLES	NOMBRE DE MARCHES	NOMBRE DE CONVENTION ET BON DE COMMANDE	TOTAL
CRGN Mahajanga	0	3	3
Direction Régionale de l'Intérieur et de la Décentralisation	0	2	2
Direction Provinciale de la Sécurité Publique	2	0	2
Tribunal Financier	0	3	3
Direction Régionale des Travaux Publics	0	2	2
Direction Régionale de l'Education Nationale	0	2	2
Groupement Régional des Etablissements de Formation Technique et Professionnelle	0	2	2
Direction Régionale de l'Energie et des Hydrocarbures	0	2	2
Commune Urbaine de Mahajanga	0	2	2
CHU Androva	2	1	3
Direction Régionale du Développement Rural	0	2	2
Direction Régionale de la Communication	0	2	2
TOTAL BOENY	4	23	27

Tableau 6. Nombre de contrats contrôlés par entités au niveau de la région BOENY

« Fanarahamaso ny tsenam-baro-panjakana, anteky ny mangarahara »

« Contrôle des marchés publics, garant de la transparence »

REGION ANALAMANGA

SERVICES CONTROLES	NOMBRE DE MARCHES	NOMBRE DE CONVENTION ET BON DE COMMANDE	TOTAL
Vice-Présidence chargée de la Formation et de la Recherche – Université d’Antananarivo	0	6	6
Service Autonome de Maintenance de la Ville d’Antananarivo	0	2	2
Direction Régionale de l’Education Nationale	0	6	6
Circonscription Scolaire Antananarivo Renivohitra	0	8	8
Autorité pour la Protection contre les Inondations de la Plaine d’Antananarivo	2	8	10
Direction Régionale du Budget Analamanga	0	3	3
Région Analamanga	0	5	5
Direction Régionale de Développement de l’Agriculture	0	6	6
Chambre de Commerce et de l’Industrie d’Antananarivo	1	4	5
Commune Urbaine d’Antananarivo	2	10	12
Faculté des Sciences de l’Université d’Antananarivo	1	7	8
Circonscription de la Gendarmerie Nationale d’Antananarivo (CIRGN)	0	6	6
Direction Régionale de l’Environnement, de l’Ecologie et des Forêts	0	11	11
Vice-Présidence chargée des Ressources et de la Vie Universitaire – Université d’Antananarivo	0	10	10
Direction Provinciale de la Sécurité Publique Analamanga	0	8	8
Institut Supérieur de Technologie Antananarivo	0	11	11
Faculté de Droit, d’Economie de Gestion et de Sociologie DEGS Université d’Antananarivo	0	2	2
Direction Régionale des Travaux Publics Analamanga	0	4	4
Service Régional de l’Intendance N°1	0	6	6
Direction Régionale de l’Administration Pénitentiaire	0	8	8
TOTAL ANALAMANGA	6	131	137

Tableau 7. Nombre de contrats contrôlés par entités au niveau de la région ANALAMANGA

REGION ALAOTRA MANGORO

SERVICES CONTROLES	NOMBRE DE MARCHES	NOMBRE DE CONVENTION ET BON DE COMMANDE	TOTAL
Direction Régionale des Ressources Halieutiques et de la Pêche	0	10	10
Groupement Régional des Etablissements de Formation Technique et Professionnelle	0	8	8
Direction Régionale de l'Education Nationale	0	4	4
Circonscription Scolaire	0	4	4
Direction Régionale de Développement de l'Agriculture	0	14	14
Direction Régionale de l'Elevage	0	4	4
Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire	0	3	3
Direction Régionale de l'Economie et du Plan	0	2	2
Commune Urbaine d'Ambatondrazaka	0	3	3
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts	0	2	2
Préfecture d'Ambatondrazaka	0	2	2
Direction Régionale de la Santé Publique	0	7	7
Direction Régionale de la Communication et des Relations avec les Institutions	0	1	1
TOTAL ALAOTRA MANGORO	0	64	64

Tableau 8. Nombre de contrats contrôlés par entités au niveau de la région ALAOTRA MANGORO

3. Résultats du contrôle

L'exploitation des résultats du contrôle effectué a permis de dresser un tableau récapitulatif suivant le système d'appréciation présenté dans 1.2. Ainsi, sur un total de **677** échantillons de contrats contrôlés dans tout Madagascar, **316** sont jugés conformes à la réglementation, soit **46.68 %**.

	NOMBRE D'ENTITES CONTROLEES	NOMBRE D'ECHANTILLON			NOMBRE DE PROCEDURES CONFORMES			% DES PROCEDURES CONFORMES		
		2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL
ENTITES CENTRALES	35	121	212	333	35	98	173	61,98%	46,23%	51,95%
ENTITES REGIONALES	80	160	184	344	80	73	143	43,75%	39,67%	41,57%
TOTAL	115	281	396	677	115	171	316	51,60%	43,18%	46,68%

Tableau 9. Récapitulatif des résultats du contrôle au niveau national

Nous faisons remarquer que le pourcentage des procédures conformes a légèrement baissé en 2015 par rapport en 2014, passant de **51.60%** à **43.18%**. Cette baisse peut s'expliquer par le fait que, en 2014, la plupart des marchés, notamment ceux des régions,

« Fanarahamase ny tsenan-baro-panjakana, anteky ny mangarahara »

« Contrôle des marchés publics, garant de la transparence »

ont été passés par la procédure simplifiée dite « comparaison de prix auprès d'au moins trois prestataires ». Cette procédure ayant été supprimée en 2015, les autorités contractantes ont été contraintes de recourir à la procédure de consultation ouverte, même pour les contrats de très faible montant.

i) Les principales causes de non-conformité

Les principales causes de non-conformité que nous avons constaté sont les suivantes:

- ✓ l'inexistence de preuve de publication des différents avis de mise en concurrence et d'attribution dans les journaux ainsi que le non-respect des délais de publication desdits avis et de remise des offres,
- ✓ l'inexistence de documents justificatifs pour les marchés de gré à gré,
- ✓ l'attribution d'un marché à un candidat non sélectionné lors de l'évaluation et l'attribution d'un marché à une société n'ayant pas participé à l'appel d'offres,
- ✓ la notification anticipée d'un ordre de service de commencer les prestations,
- ✓ les documents de réception qui interviennent avant l'achèvement des prestations,
- ✓ l'absence de planification et/ ou l'écart de réalisation réelle par rapport à la planification existante, notamment durant l'année 2014,
- ✓ le non-respect des dispositions des documents types, notamment l'absence de spécifications techniques ou spécifications techniques orientées pour les marchés de fournitures.

A l'issue des séances de restitution avec les PRMP, et selon leurs réponses à la lettre d'information des irrégularités, il ressort que la grande majorité des irrégularités ont été commises à cause des facteurs ci-après:

- ✓ la non-maîtrise des différentes procédures pratiques en matière de passation des marchés, résultant de l'absence et/ou de l'insuffisance des documents pratiques de passation et de gestion des marchés publics, et de l'insuffisance d'une formation pratique axée sur des études de cas,
- ✓ la mauvaise organisation des archives, à l'origine du fait que les contrôleurs n'ont pas pu trouver la preuve de certains documents,
- ✓ et dans une moindre mesure, les pressions exercées par les autorités supérieures sur les différents organes de la commande publique dans la gestion de la passation des marchés.

ii) au niveau central

Au niveau central, la moyenne du taux de conformité des procédures est de **51.95 %**, avec le plus fort taux constaté au **Ministère des Postes, Télécommunications et du Développement Numérique**, au **Ministère des Finances et du Budget/Direction Générale du Budget** et au **Ministère de la Défense Nationale/ Etat-major** avec **100 %** de procédures jugées conformes, et le plus faible à la **Primature** et **Air Madagascar** avec **00 %**, soit aucune procédure jugée conforme.

ENTITES	NOMBRE D'ECHANTILLON			NOMBRE DE PROCEDURES CONFORMES			% DES PROCEDURES CONFORMES			NOMBRE DE PROCEDURES NON CONFORMES			% DES PROCEDURES NON CONFORMES			RANG PAR RAPPORT A LA CONFORMITE DES PROCEDURES
	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	
Ministère des Postes, Télécommunications et du Développement Numérique	12	2	14	12	2	14	100,00%	100,00%	100,00%	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	1 ^{er}
Ministère de la Défense Nationale/ Etat-major	0	4	4	0	4	4	-	100,00%	100,00%	0	0	0	-	0,00%	0,00%	1 ^{er} ex
Ministère des Finances et du Budget /DGB	4	9	13	4	9	13	100,00%	100,00%	100,00%	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	1 ^{er} ex
Ministère des Finances et du Budget /DGT	8	4	12	7	4	11	87,50%	100,00%	91,67%	1	0	1	12,50%	0,00%	8,33%	4 ^{ème}
Office de la Radio Télévision Malagasy	2	7	9	2	6	8	100,00%	85,71%	88,89%	0	1	1	0,00%	14,29%	11,11%	5 ^{ème}
Secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie Nationale /SEG/commandement	5	6	11	3	6	9	60,00%	100,00%	81,82%	2	0	2	40,00%	0,00%	18,18%	6 ^{ème}
Ministère de la Défense Nationale / DIA	0	5	5	0	4	4	-	80,00%	80,00%	0	1	1	-	20,00%	20,00%	7 ^{ème}
Ministère de l'Education Nationale	6	6	12	5	3	8	83,33%	50,00%	66,67%	1	3	4	16,67%	50,00%	33,33%	8 ^{ème}
Bureau du Cadastre Minier de Madagascar	4	5	9	2	4	6	50,00%	80,00%	66,67%	2	1	3	50,00%	20,00%	33,33%	8 ^{ème} ex
Ministère des Finances et du Budget/SG	3	11	14	2	7	9	66,67%	63,64%	64,29%	1	4	5	33,33%	36,36%	35,71%	10 ^{ème}
Ministère de la Santé Publique	1	10	11	1	6	7	100,00%	60,00%	63,64%	0	4	4	0,00%	40,00%	36,36%	11 ^{ème}
Agence de Transport Terrestre	0	5	5	0	3	3	-	60,00%	60,00%	0	2	2	-	40,00%	40,00%	12 ^{ème}
Ministère de la Justice	9	5	14	4	4	8	44,44%	80,00%	57,14%	5	1	6	55,56%	20,00%	42,86%	13 ^{ème}
Ministère des Finances et du Budget /DGD	0	7	7	0	4	4	-	57,14%	57,14%	0	3	3	-	42,86%	42,86%	13 ^{ème} ex
Jiro sy Rano Malagasy	3	14	17	2	7	9	66,67%	50,00%	52,94%	1	7	8	33,33%	50,00%	47,06%	15 ^{ème}
Ministère des Finances et du Budget /DGI	7	5	12	6	0	6	85,71%	0,00%	50,00%	1	5	6	14,29%	100,00%	50,00%	16 ^{ème}
Ministère des Finances et du Budget /CCPREAS	6	6	12	5	1	6	83,33%	16,67%	50,00%	1	5	6	16,67%	83,33%	50,00%	16 ^{ème} ex
Agence Portuaire Maritime et Fluviale	3	7	10	2	3	5	66,67%	42,86%	50,00%	1	4	5	33,33%	57,14%	50,00%	16 ^{ème} ex
Présidence de la République	3	6	9	3	1	4	100,00%	16,67%	44,44%	0	5	5	0,00%	83,33%	55,56%	19 ^{ème}
Assemblée Nationale	5	9	14	4	2	6	80,00%	22,22%	42,86%	1	7	8	20,00%	77,78%	57,14%	20 ^{ème}
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	0	13	13	0	5	5	-	38,46%	38,46%	0	8	8	-	61,54%	61,54%	21 ^{ème}

Rapport public de contrôle a posteriori des contrats passés en 2014 et 2015

Ministère auprès de la Présidence en charge des Projets Présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement	5	7	12	3	1	4	60,00%	14,29%	33,33%	2	6	8	40,00%	85,71%	66,67%	22 ^{ème}
Ministère de la Défense Nationale/Portion centrale	0	9	9	0	3	3	-	33,33%	33,33%	0	6	6	-	66,67%	66,67%	22 ^{ème} ex
Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène	1	8	9	1	2	3	100,00%	25,00%	33,33%	0	6	6	0,00%	75,00%	66,67%	22 ^{ème} ex
Ministère des Finances et du Budget /DGCF	2	4	6	2	0	2	100,00%	0,00%	33,33%	0	4	4	0,00%	100,00%	66,67%	22 ^{ème} ex
Ministère des Finances et du Budget /ARMP	4	6	10	3	0	3	75,00%	0,00%	30,00%	1	6	7	25,00%	100,00%	70,00%	26 ^{ème}
Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme	0	11	11	0	3	3	-	27,27%	27,27%	0	8	8	-	72,73%	72,73%	27 ^{ème}
Ministère des Finances et du Budget /DGA	3	6	9	0	2	2	0,00%	33,33%	22,22%	3	4	7	100,00%	66,67%	77,78%	28 ^{ème}
Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	6	4	10	0	2	2	0,00%	50,00%	20,00%	6	2	8	100,00%	50,00%	80,00%	29 ^{ème}
Caisse d'Épargne de Madagascar	5	3	8	1	0	1	20,00%	0,00%	12,50%	4	3	7	80,00%	100,00%	87,50%	30 ^{ème}
Agence Nationale du Logement et de l'Habitat	5	3	8	1	0	1	20,00%	0,00%	12,50%	4	3	7	80,00%	100,00%	87,50%	30 ^{ème} ex
Primature	8	2	10	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	8	2	10	100,00%	100,00%	100,00%	32 ^{ème}
Air Madagascar	1	3	4	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	1	3	4	100,00%	100,00%	100,00%	32 ^{ème} ex
Ministère des Travaux Publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Non classé
Paositra Malagasy	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Non classé
TOTAL	121	212	333	75	98	173	61,98%	46,23%	51,95%	46	114	160	38,02%	53,77%	48,05%	

Tableau 10. Récapitulatif des résultats du contrôle au niveau central

iii) Résultats au niveau régional

Au niveau régional, sur un échantillon de **344** contrats contrôlés, la moyenne du taux de conformité des procédures est de **41.57 %** correspondant à **143** procédures jugées conforme, avec le plus fort taux constaté à la région d'Ihorombe avec **100 %**, et le plus faible à la région Sofia avec **00 %**.

REGION	NOMBRE DE STD ET CTD CONTROLES	NOMBRE D'ECHANTILLON			NOMBRE DE PROCEDURES CONFORMES			% DES PROCEDURES CONFORMES			NOMBRE DE PROCEDURES NON CONFORMES			% DES PROCEDURES NON CONFORMES		
		2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL
SOFIA	12	8	23	31	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	8	23	31	100,00%	100,00%	100,00%
ATSINANANA	13	28	30	58	8	4	12	28,57%	13,33%	20,69%	20	26	46	71,43%	86,67%	79,31%
IHOROMBE	11	9	18	27	9	18	27	100,00%	100,00%	100,00%	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
BOENY	12	11	16	27	3	9	12	27,27%	56,25%	44,44%	8	7	15	72,73%	43,75%	55,56%
ANALAMANGA	19	69	68	137	50	41	91	72,46%	60,29%	66,42%	19	27	46	27,54%	39,71%	33,58%
ALAOTRA MANGORO	13	35	29	64	0	1	1	0,00%	3,45%	1,56%	35	28	63	100,00%	96,55%	98,44%
TOTAL	80	160	184	344	70	73	143	43,75%	39,67%	41,57%	90	111	201	56,25%	60,33%	58,43%

Tableau 11. Récapitulatif des résultats du contrôle au niveau régional

REGION SOFIA

Pour la région de SOFIA, aucune procédure n'est jugée conforme, soit **00%**.

SERVICES	NOMBRE D'ECHANTILLON			NOMBRE DE PROCEDURES CONFORMES			% DES PROCEDURES CONFORMES			NOMBRE DE PROCEDURES NON CONFORMES			% DES PROCEDURES NON CONFORMES		
	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL
Groupeement de la Gendarmerie Nationale	1	2	3	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	1	2	3	100,00%	100,00%	100,00%
Ministère des Finances et du Budget	0	3	3	0	0	0	-	0,00%	0,00%	0	3	3	-	100,00%	100,00%
Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire	1	2	3	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	1	2	3	100,00%	100,00%	100,00%
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts	1	1	2	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	2	100,00%	100,00%	100,00%
Direction Régionale des Travaux Publics	1	1	2	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	2	100,00%	100,00%	100,00%
Direction Régionale de la Santé Publique	2	3	5	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	2	3	5	100,00%	100,00%	100,00%
Direction Régionale de l'Education Nationale	2	3	5	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	2	3	5	100,00%	100,00%	100,00%
Direction Régionale de Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme	0	2	2	0	0	0	-	0,00%	0,00%	0	2	2	-	100,00%	100,00%
Direction Régionale du Développement de l'Agriculture	0	2	2	0	0	0	-	0,00%	0,00%	0	2	2	-	100,00%	100,00%
Région Sofia	0	1	1	0	0	0	-	0,00%	0,00%	0	1	1	-	100,00%	100,00%
Commune Urbaine Antsohiy	0	1	1	0	0	0	-	0,00%	0,00%	0	1	1	-	100,00%	100,00%
Chambre de Commerce et d'Industrie SOFIA	0	2	2	0	0	0	-	0,00%	0,00%	0	2	2	-	100,00%	100,00%
TOTAL	8	23	31	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	8	23	31	100,00%	100,00%	100,00%

Tableau 12. Résultats du contrôle au niveau de la région SOFIA

REGION ATSINANANA

Pour la région d'ATSINANANA, la moyenne du taux de conformité des procédures est de **20.69%**, avec ;

- le plus fort taux constaté à la **Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire** avec **75%**,
- et le plus faible à la **Circonscription Interrégionale de la Gendarmerie Nationale, Direction Régionale de l'Energie, Direction Régionale de l'Elevage, Direction Interrégionale des Travaux Publics de Toamasina, Direction Régionale de Développement Agricole et à la Direction Régionale de la Santé Publique** avec aucune procédure jugée conforme, soit **00 %**.

SERVICES	NOMBRE D'ECHANTILLON			NOMBRE DE PROCEDURES CONFORMES			% DES PROCEDURES CONFORMES			NOMBRE DE PROCEDURES NON CONFORMES			% DES PROCEDURES NON CONFORMES		
	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL
Circonscription Interrégionale de la Gendarmerie Nationale	0	4	4	0	0	0	-	0,00%	0,00%	0	4	4	-	100,00%	100,00%
Centre Hospitalier Universitaire Morafeno	2	3	5	0	1	1	0,00%	33,33%	20,00%	2	2	4	100,00%	66,67%	80,00%
Direction Interrégionale du Ministère auprès de la Présidence chargée de la Mine et du Pétrole Toamasina	2	2	4	2	0	2	100,00%	0,00%	50,00%	0	2	2	0,00%	100,00%	50,00%
Programme FORMAPROD/EPR Atsinanana et Analanjirofo	6	5	11	0	2	2	0,00%	40,00%	18,18%	6	3	9	100,00%	60,00%	81,82%
Direction Régionale de l'Education Nationale Atsinanana	4	2	6	2	0	2	50,00%	0,00%	33,33%	2	2	4	50,00%	100,00%	66,67%
Direction Régionale de l'Energie Atsinanana	1	0	1	0	0	0	0,00%	-	0,00%	1	0	1	100,00%	-	100,00%
Direction Provinciale de la Sécurité Publique Toamasina	2	3	5	1	0	1	50,00%	0,00%	20,00%	1	3	4	50,00%	100,00%	80,00%
Direction Régionale de l'Elevage Atsinanana	1	2	3	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	1	2	3	100,00%	100,00%	100,00%

Rapport public de contrôle a posteriori des contrats passés en 2014 et 2015

Centre Hospitalier Universitaire de Toamasina Analakininina	2	2	4	0	1	1	0,00%	50,00%	25,00%	2	1	3	100,00%	50,00%	75,00%
Direction Interrégionale des Travaux Publics de Toamasina	3	1	4	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	3	1	4	100,00%	100,00%	100,00%
Direction Régionale de Développement Agricole Atsinanana	2	2	4	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	2	2	4	100,00%	100,00%	100,00%
Direction Régionale de la Santé Publique	0	3	3	0	0	0	-	0,00%	0,00%	0	3	3	-	100,00%	100,00%
Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire	3	1	4	3	0	3	100,00%	0,00%	75,00%	0	1	1	0,00%	100,00%	25,00%
TOTAL	28	30	58	8	4	12	28,57%	13,33%	20,69%	20	26	46	71,43%	86,67%	79,31%

Tableau 13. Résultats du contrôle au niveau de la région ATSINANANA

REGION IHOROMBE

Pour la région d'IHOROMBE, toutes les procédures contrôlées sont jugées conformes, soit un taux de **100 %**.

SERVICES	NOMBRE D'ECHANTILLON			NOMBRE DE PROCEDURES CONFORMES			% DES PROCEDURES CONFORMES			NOMBRE DE PROCEDURES NON CONFORMES			% DES PROCEDURES NON CONFORMES		
	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL
Groupement de la Gendarmerie Nationale	0	2	2	0	2	2	-	100,00%	100,00%	0	0	0	-	0,00%	0,00%
Direction Régionale du Budget	2	0	2	2	0	2	100,00%	-	100,00%	0	0	0	0,00%	-	0,00%
Direction Régionale de la Fonction Publique	0	1	1	0	1	1	-	100,00%	100,00%	0	0	0	-	0,00%	0,00%
Direction Régionale de la Topographie	0	1	1	0	1	1	-	100,00%	100,00%	0	0	0	-	0,00%	0,00%
Direction Régionale de l'Education Nationale	1	2	3	1	2	3	100,00%	100,00%	100,00%	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Service de District de la Santé Publique	1	2	3	1	2	3	100,00%	100,00%	100,00%	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Direction Régionale de la Santé Publique	1	2	3	1	2	3	100,00%	100,00%	100,00%	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Direction Régionale des Travaux Publics	1	2	3	1	2	3	100,00%	100,00%	100,00%	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Direction Régionale de l'Elevage et de la Protection Animale	1	2	3	1	2	3	100,00%	100,00%	100,00%	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Direction Régionale du Développement Rural	1	2	3	1	2	3	100,00%	100,00%	100,00%	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Direction Régionale du Tourisme	1	2	3	1	2	3	100,00%	100,00%	100,00%	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL	9	18	27	9	18	27	100,00%	100,00%	100,00%	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%

Tableau 14. Résultats du contrôle au niveau de la région IHOROMBE

REGION BOENY

Pour la région de BOENY, la moyenne du taux de conformité des procédures est de **40.74 %**, avec :

- le plus fort taux constaté à la **Direction Régionale de l'Intérieur et de la Décentralisation, la Direction Régionale des Travaux Publics et la Direction Régionale du Développement Rural**, avec **100 %**,
- et le plus faible à la **Direction Régionale de l'Education Nationale, au Groupement Régional des Etablissements de Formation Technique et Professionnelle, au CHU Androva et la Direction Régionale de la Communication**, avec **00 %** soit aucune procédure jugée conforme.

SERVICES	NOMBRE D'ECHANTILLON			NOMBRE DE PROCEDURES CONFORMES			% DES PROCEDURES CONFORMES			NOMBRE DE PROCEDURES NON CONFORMES			% DES PROCEDURES NON CONFORMES		
	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL
CRGN Mahajanga	0	4	4	0	2	2	-	50,00%	50,00%	0	2	2	-	50,00%	50,00%
Direction Régionale de l'Intérieur et de la Décentralisation	2	0	2	2	0	2	100,00%	-	100,00%	0	0	0	0,00%	-	0,00%
Direction Provinciale de la Sécurité Publique	0	2	2	0	1	1	-	50,00%	50,00%	0	1	1	-	50,00%	50,00%
Tribunal Financier	3	0	3	1	0	1	33,33%	-	33,33%	2	0	2	66,67%	-	66,67%
Direction Régionale des Travaux Publics	0	2	2	0	2	2	-	100,00%	100,00%	0	0	0	-	0,00%	0,00%
Direction Régionale de l'Education Nationale	0	1	1	0	0	0	-	0,00%	0,00%	0	1	1	-	100,00%	100,00%
Groupement Régional des Etablissements de Formation Technique et Professionnelle	1	1	2	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	2	100,00%	100,00%	100,00%
Direction Régionale de l'Energie et des Hydrocarbures	1	1	2	1	0	1	100,00%	0,00%	50,00%	0	1	1	0,00%	100,00%	50,00%
Commune Urbaine de Mahajanga	0	2	2	0	1	1	-	50,00%	50,00%	0	1	1	-	50,00%	50,00%
CHU Androva	2	1	3	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	2	1	3	100,00%	100,00%	100,00%
Direction Régionale du Développement Rural	1	1	2	1	1	2	100,00%	100,00%	100,00%	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Direction Régionale de la Communication	1	1	2	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	2	100,00%	100,00%	100,00%
TOTAL	11	16	27	5	7	12	45,45%	43,75%	44,44%	6	9	15	54,55%	56,25%	55,56%

Tableau 15. Résultats du contrôle au niveau de la région BOENY

REGION ANALAMANGA

Pour la région d'ANALAMANGA, la moyenne du taux de conformité des procédures est de **66.42 %**, avec :

- le plus fort taux constaté au **Service Autonome de Maintenance de la Ville d'Antananarivo, Circonscription Scolaire Antananarivo Renivohitra, Direction Régionale du Budget Analamanga, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts, Vice-présidence chargée des Ressources et de la Vie Universitaire - Université d'Antananarivo, Service Régional de l'Intendance N°1 et la Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire** avec **100 %** de procédure jugée conforme ;
- et le plus faible à la **Région Analamanga** et à **l'Institut Supérieur de Technologie Antananarivo** avec **00 %** de procédure jugée conforme.

SERVICES	NOMBRE D'ECHANTILLON			NOMBRE DE PROCEDURES CONFORMES			% DES PROCEDURES CONFORMES			NOMBRE DE PROCEDURES NON CONFORMES			% DES PROCEDURES NON CONFORMES		
	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL
Vice-Présidence chargée de la Formation et de la Recherche - Université d'Antananarivo	3	3	6	1	0	1	33,33%	0,00%	16,67%	2	3	5	66,67%	100,00%	83,33%
Service Autonome de Maintenance de la Ville d'Antananarivo	0	2	2	0	2	2	-	100,00%	100,00%	0	0	0	-	0,00%	0,00%
Direction Régionale de l'Education Nationale	0	6	6	0	5	5	-	83,33%	83,33%	0	1	1	-	16,67%	16,67%
Circonscription Scolaire Antananarivo Renivohitra	8	0	8	8	0	8	100,00%	-	100,00%	0	0	0	0,00%	-	0,00%
Autorité pour la Protection contre les Inondations de la Plaine d'Antananarivo	5	5	10	5	3	8	100,00%	60,00%	80,00%	0	2	2	0,00%	40,00%	20,00%
Direction Régionale du Budget Analamanga	2	1	3	2	1	3	100,00%	100,00%	100,00%	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Région Analamanga	3	2	5	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	3	2	5	100,00%	100,00%	100,00%
Direction Régionale de Développement de l'Agriculture	2	4	6	2	3	5	100,00%	75,00%	83,33%	0	1	1	0,00%	25,00%	16,67%

Rapport public de contrôle a posteriori des contrats passés en 2014 et 2015

Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Antananarivo	2	3	5	1	2	3	50,00%	66,67%	60,00%	1	1	2	50,00%	33,33%	40,00%
Commune Urbaine d'Antananarivo	6	6	12	3	3	6	50,00%	50,00%	50,00%	3	3	6	50,00%	50,00%	50,00%
Faculté des Sciences de l'Université d'Antananarivo	3	5	8	2	2	4	66,67%	40,00%	50,00%	1	3	4	33,33%	60,00%	50,00%
Circonscription de la Gendarmerie Nationale d'Antananarivo (CIRGN)	3	3	6	1	1	2	33,33%	33,33%	33,33%	2	2	4	66,67%	66,67%	66,67%
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts	3	8	11	3	8	11	100,00%	100,00%	100,00%	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Vice-Présidence chargée des Ressources et de la Vie Universitaire - Université d'Antananarivo	8	2	10	8	2	10	100,00%	100,00%	100,00%	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Direction Provinciale de la Sécurité Publique Analamanga	4	4	8	4	2	6	100,00%	50,00%	75,00%	0	2	2	0,00%	50,00%	25,00%
Institut Supérieur de Technologie Antananarivo	5	6	11	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	5	6	11	100,00%	100,00%	100,00%
Faculté de Droit, d'Economie de Gestion et de Sociologie DEGS Université d'Antananarivo	1	1	2	0	1	1	0,00%	100,00%	50,00%	1	0	1	100,00%	0,00%	50,00%
Direction Régionale des Travaux Publics Analamanga	3	1	4	2	0	2	66,67%	0,00%	50,00%	1	1	2	33,33%	100,00%	50,00%
Service Régional de l'Intendance N°1	3	3	6	3	3	6	100,00%	100,00%	100,00%	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire	5	3	8	5	3	8	100,00%	100,00%	100,00%	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL	69	68	137	50	41	91	72,46%	60,29%	66,42%	19	27	46	27,54%	39,71%	33,58%

Tableau 16. Résultats du contrôle au niveau de la région ANALAMANGA

REGION ALAOTRA MANGORO

Pour la région d'ALAOTRA MANGORO, la moyenne du taux de conformité des procédures est de **1.56 %**, correspondant à une seule procédure jugée conforme constatée à la **Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire**

SERVICES	NOMBRE D'ECHANTILLON			NOMBRE DE PROCEDURES CONFORMES			% DES PROCEDURES CONFORMES			NOMBRE DE PROCEDURES NON CONFORMES			% DES PROCEDURES NON CONFORMES		
	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL	2014	2015	TOTAL
Direction Régionale des Ressources Halieutiques et de la Pêche	6	4	10	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	6	4	10	100,00%	100,00%	100,00%
Groupement Régional des Etablissements de Formation Technique et Professionnelle	4	4	8	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	4	4	8	100,00%	100,00%	100,00%
Direction Régionale de l'Education Nationale	2	2	4	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	2	2	4	100,00%	100,00%	100,00%
Circonscription Scolaire Ambatondrazaka	4	0	4	0	0	0	0,00%	-	0,00%	4	0	4	100,00%	-	100,00%
Direction Régionale de Développement de l'Agriculture	6	8	14	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	6	8	14	100,00%	100,00%	100,00%
Direction Régionale de l'Elevage	2	2	4	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	2	2	4	100,00%	100,00%	100,00%
Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire	1	2	3	0	1	1	0,00%	50,00%	33,33%	1	1	2	100,00%	50,00%	66,67%
Direction Régionale de l'Economie et du Plan	2	0	2	0	0	0	0,00%	-	0,00%	2	0	2	100,00%	-	100,00%
Commune Urbaine d'Ambatondrazaka	2	1	3	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	2	1	3	100,00%	100,00%	100,00%
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts	1	1	2	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	2	100,00%	100,00%	100,00%
Préfecture d'Ambatondrazaka	0	2	2	0	0	0	-	0,00%	0,00%	0	2	2	-	100,00%	100,00%
Direction Régionale de la Santé Publique	5	2	7	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	5	2	7	100,00%	100,00%	100,00%
Direction Régionale de la Communication et des Relations avec les Institutions	0	1	1	0	0	0	-	0,00%	0,00%	0	1	1	-	100,00%	100,00%
TOTAL	35	29	64	0	1	1	0,00%	3,45%	1,56%	35	28	63	100,00%	96,55%	98,44%

Tableau 17. Résultats du contrôle au niveau de la région ALAOTRA MANGORO

« Fanarahamase ny tsenam-baro-panjakana, antoky ny mangarahara »

« Contrôle des marchés publics, garant de la transparence »

III. PRINCIPALES IRREGULARITES CONSTATEES

A. LES POINTS DE VERIFICATION

1. Sur le système d'archivage

Le contrôle consiste à apprécier la facilité d'accès à tous les documents de passation nécessaires au bon déroulement du contrôle. Ainsi, il a été constaté que la plupart des autorités contractantes n'ont pas un système d'archivage efficace, qui se traduit notamment par une difficulté à produire les documents demandés par les contrôleurs. A cela s'ajoute l'inexistence d'un local spécifique pour stocker les archives et l'insuffisance des matériels et de mobiliers adaptés.

2. Sur la conduite des procédures

Il s'agit de vérifier l'existence et la cohérence de la planification établie par les services, la conformité des documents de concurrence, l'effectivité de la publication des avis de mise en concurrence, la conformité de l'évaluation des offres et de l'attribution des marchés et enfin, la conformité des documents de contrats.

a) La planification

La vérification porte sur :

- i. **pour l'année 2014** : l'existence de l'AGPM et d'un Plan d'acquisition réglementaires (AGPM publié, Plan d'acquisition approuvé) avant lancement d'une procédure de passation, sur le fractionnement abusif ainsi que sur l'effectivité du contrôle de la CNM sur l'AGPM
- ii. **pour l'année 2015** : l'existence de l'AGPM et d'un Plan de Passation des Marchés respectivement publié et affiché avant lancement d'une procédure de passation, ainsi que sur l'effectivité de la transmission du PPM à l'ARMP et au Contrôle Financier.

b) Elaboration des documents de mise en concurrence

A ce stade du contrôle, les points à vérifier sont :

- i. La conformité des documents (DAO, DCP) par rapport aux modèles types
- ii. La disponibilité des informations essentielles dans les documents de mise en concurrence: date limite de remise des offres, spécifications techniques,...

c) Lancement de la mise en concurrence

Le contrôle consiste à vérifier l'effectivité de la publication dans les journaux et de la mise en concurrence suivant les procédures appropriées :

- i. DAO et DCP : Les preuves de publications et de l’affichage (photocopie journal, transmission affichage)
- ii. BC : les preuves d’envoi des lettres de consultations avec accusé de réception

d) Ouverture des plis et évaluations des offres

Le contrôle porte sur la vérification de l’existence et la cohérence des différents documents d’évaluation (PV d’ouverture de plis, Rapport d’évaluation, PV de validation) et la détection d’éventuelles anomalies dans le processus, entre autres :

- Différence entre date/heure d’ouverture annoncée et effective
- Remise d’un exemplaire du PV d’ouverture des plis aux candidats, ou affichage des PV,
- les étapes de l’évaluation telles qu’elles sont définies dans le guide de la CAO,
- la cohérence du résultat de l’évaluation des offres par rapport aux offres des candidats.

e) Attribution et gestion contractuelle

Le contrôle consiste à vérifier l’existence de la décision ou avis d’attribution, la notification de la décision ou avis d’attribution au candidat retenu, information des candidats non retenus, l’existence des contrats (marché, convention) approuvés et notifiés au titulaire, la formalisation des avenants éventuels, les différents actes pris en cours d’exécution, les PV de réception.....

B. LES RESULTATS

Nous présentons ci après les principales irrégularités constatées à chaque étape de la procédure. Notons que les résultats sont présentés de manière générale et une entité ou une région est portée dans les tableaux dès la constatation d’un cas d’irrégularité. Les détails sont portés dans le rapport confidentiel par PRMP à adresser aux autorités supérieures et aux autres organes de contrôle.

1. Au niveau central

a) La planification

POINTS DE VERIFICATION	IRREGULARITES CONSTATEES	ENTITES CONCERNEES
Existence d’un Plan d’acquisition (2014)	Inexistence du Plan d’acquisition	AIR MADAGASCAR BCMM PRIMATURE

	Non inscription du contrat dans le Plan d'acquisition	AIR MADAGASCAR BCMM	
	Recours au fractionnement abusif	BCMM ORTM PRESIDENCE	MFB/DGI PRIMATURE
	Mauvaise estimation des besoins (montant du contrat largement supérieur au montant estimatif)	ANALOGH	
Existence d'un Plan de Passation de Marchés (2015)	Inexistence du PPM	AIR MADAGASCAR BCMM JIRAMA	
	Non inscription du contrat dans le PPM	AIR MADAGASCAR BCMM MEN	PRESIDENCE M2PATE
	Mauvaise estimation des besoins (montant du contrat largement supérieur au montant estimatif)	ANALOGH	
	Non respect de l'objet du contrat inscrit dans le PPM (l'objet du contrat a été modifié)	AN MID ANALOGH MEAH	ATT
Existence d'un AGPM	Inexistence de l'AGPM	AIR MADAGASCAR	
	Non inscription du contrat dans l'AGPM	AIR MADAGASCAR	
	Mauvaise estimation des besoins (montant du contrat largement supérieur au montant estimatif)	PRESIDENCE MFB / SG-DIN MDN/PC	
Transmission du PPM à l'ARMP et au Contrôle Financier	Inexistence de document justifiant la transmission du PPM à l'ARMP et au Contrôle Financier	AIR MADAGASCAR BCMM MEETFP MEN ORTM PRESIDENCE SEGN CEM AN	M2PATE APMF MFB/CCPREAS ANALOGH ATT MFB/DGD MPPSPF MFB/DGB

Tableau 18. Principales irrégularités constatées au niveau central sur la planification

« Fanarahamase ny tsonam-baro-panjakana, antoky ny mangarahara »

« Contrôle des marchés publics, garant de la transparence »

b) Elaboration des documents de mise en concurrence

POINTS DE VERIFICATION	IRREGULARITES CONSTATEES	ENTITES CONCERNEES	
La conformité des documents (DAO, DCP, BC) par rapport aux modèles types	Non respect des formes de documents suivant le mode de passation, la forme de prix, le type de marché, les critères additionnels....	AIR MADAGASCAR CEM M2PATE APMF CCPREAS ANALOGH JUSTICE MFB/DGI	PRIMATURE MFB/DGAI ATT MFB/DGD MPPSPF MINSANP MID ARMP
La disponibilité des informations essentielles dans les documents de mise en concurrence: date limite de remise des offres, spécifications techniques, TDR...	Incohérence des informations de l'avis d'appel à concurrence et le dossier de mise en concurrence.	AIR MADAGASCAR MFB/DGCF ORTM	
	Dépassement du taux de la garantie de soumission (supérieur à 2%)	MFB / SG-DIN M2PATE MFB/DGAI	AN PRIMATURE
	Absence de spécifications techniques ou spécifications techniques orientées (référence à des marques et technologies précises)	AIR MADAGASCAR MFB/DGCF MEN SEGN MFB / SG-DIN CEM M2PATE MDN/DIA	ANALOGH PRIMATURE ATT MFB/DGD MPTNT MPPSPF AN MID

Tableau 19. Principales irrégularités constatées au niveau central sur l'élaboration des documents de mise en concurrence

c) Lancement de la mise en concurrence

POINTS DE VERIFICATION	IRREGULARITES CONSTATEES	ENTITES CONCERNEES	
Publication des avis spécifiques d'appel d'offres, affichage des avis de consultation ouverte, envoi des lettres d'invitation	Inexistence de la copie de publication de l'avis de mise en concurrence dans les journaux	AIR MADAGASCAR MEN SEGN	
	Inexistence d'un accusé de réception pour les lettres d'invitation	AIR MADAGASCAR PRESIDENCE SEGN CEM	M2PATE ANALOGH MINSANP
	Non invitation de l'un des candidats inscrit dans la décision, à soumettre une offre	MDN/DIA	

	Inexistence de document justifiant la transmission de l'affichage à l'ARMP et au Contrôle Financier	AIR MADAGASCAR MEEFTP MEN PRESIDENCE SEGN M2PATE MEAH	MFB/CCPREAS ATT MFB/DGD MPTNT MPPSPF
	Non respect du délai de remise des offres suivant le mode de passation choisi	AIR MADAGASCAR MEEFTP PRESIDENCE ORTM MFB / SG-DIN	M2PATE MFB/DGD MPPSPF MID MEAH
	Date limite de remise des offres non précisée dans la lettre d'invitation	MFB/CCPREAS	

Tableau 20. Principales irrégularités constatées au niveau central sur le lancement de la mise en concurrence

d) Ouverture des plis et évaluations des offres

POINTS DE VERIFICATION	IRREGULARITES CONSTATEES	ENTITES CONCERNEES	
Respect de la date et heure limite de remise des offres et d'ouverture des plis	Non-respect de la date et heure limite de remise des offres et d'ouverture des plis	AIR MADAGASCAR BCMM MEEFTP M2PATE	MFB/CCPREAS PRIMATURE MDN/PC
	Ouverture des plis avant la date limite fixée dans la lettre d'invitation sans l'accord formel de tous les candidats consultés(AOR)	MEN PRESIDENCE MEAH	SEGN
	PV d'ouverture des plis signé uniquement par la PRMP	MID	
Remise d'un exemplaire du PV d'ouverture des plis aux candidats	Inexistence de document justifiant la remise d'un exemplaire du PV d'ouverture des plis aux candidats	AIR MADAGASCAR BCMM MFB/DGCF MEEFTP PRESIDENCE SEGN CEM M2PATE APMF MFB/CCPREAS ANALOGH MDN/EMGAM	MFB/DGI PRIMATURE ATT MFB/DGD MPTNT MPPSPF MFB/DGB JIRAMA MDN/PC MDN/DIA AN MID

Respect des étapes de l'évaluation des offres Cohérence du résultat de l'évaluation des offres par rapport aux offres des candidats	Non respect des étapes de l'évaluation et des critères exigés dans le dossier de mise en concurrence (ou évaluation incomplète)	AIR MADAGASCAR BCMM MFB/DGCF MEN PRESIDENCE SEGN MFB / SG-DIN CEM M2PATE APMF MFB/CCPREAS MEAH	ANALOGH JUSTICE MFB/DGI PRIMATURE ATT MFB/DGD MPPSPF MINSANP MDN/DIA AN MID ORTM
	Insuffisance du nombre d'évaluateurs	JUSTICE MPPSPF	MEAH
	Non respect de la procédure de correction des erreurs	BCMM CEM CCPREAS	ATT MFB/DGD MINSANP
	Evaluation faite uniquement par la PRMP, confusion entre examen de conformité et vérification des qualifications	BCMM MID	
	Inexistence de document justifiant le choix de titulaire et le montant du marché pour les marchés de gré à gré	APMF JUSTICE JIRAMA	
	Absence de PV de validation signée par la CAO	PRIMATURE JIRAMA	
	PV de validation dressé et signé uniquement par la PRMP (ou un seul signataire autre que la PRMP)	AIR MADAGASCAR MEEFTP MFB / SG-DIN	MPTNT MID
	Attribution du contrat à un candidat qui n'a pas présenté une offre conforme pour l'essentiel et évaluée la moins disante ou qui ne possède pas les qualifications requises.	DGCF CEM JUSTICE PRIMATURE M2PATE	MEAH MFB/DGAI MID
	Attribution du contrat sans procédure de passation à l'issue d'une résiliation. Attribution d'un contrat à une personne qui ne fait pas partie des candidats	ARMP	

Tableau 21. Principales irrégularités constatées au niveau central sur l'ouverture des plis et évaluation des offres

« Fanarahamase ny tsonam-baro-panjakana, antoky ny mangarahara »

« Centre des marchés publics, garant de la transparence »

e) Attribution et gestion contractuelle

POINTS DE VERIFICATION	IRREGULARITES CONSTATEES	ENTITES CONCERNEES	
Existence de la décision ou avis d'attribution Notification de la décision ou avis d'attribution au candidat retenu, Information des candidats non retenus	Inexistence de la décision ou avis d'attribution	AIR MADAGASCAR MFB/DGCF MEEFTP MEN MID	JUSTICE JIRAMA MINSANP MDN/DIA
	Inexistence de document justifiant la notification de la décision ou avis d'attribution au candidat retenu et l'Information des candidats non retenus ; non respect du délai d'attente de dix (10) jours avant la signature du contrat	AIR MADAGASCAR BCMM MEEFTP MEN PRESIDENCE SEGN CEM M2PATE	ANALOGH MFB/DGI ATT MFB/DGD MPTNT MFB/ DGB MDN/DIA
	Notification du candidat attributaire avant la date de signature de la décision d'attribution	CCPREAS	
	Date de l'OS de commencer les prestations ou date de signature du contrat avant les dates des documents d'évaluation (PV d'ouverture ou rapport d'évaluation ou PV de validation)	MEN MEAH	
Existence des contrats (marché, convention) approuvés et notifiés au titulaire	Incohérence des dispositions du contrat par rapport au dossier de mise en concurrence, au résultat de l'évaluation et à l'offre de l'attributaire	BCMM MFB/DGCF MFB/DGD	JIRAMA MINSANP MDN/DIA
	Vice de forme (validité de l'offre non mentionnée, inexistence d'écriture en lettres des prix unitaire et/ou montant, CCAP et Spécifications Techniques non signés par les deux parties.....)	MFB/DGI MEAH	
	Différence non motivée entre le montant porté dans les documents d'évaluation et celui du contrat	MEAH	

« Fanarahamase ny tsonam-baro-panjakana, antoky ny mangarahara »

« Centre des marchés publics, garant de la transparence »

	Modification de quantité avant attribution non prévue dans le dossier de mise en concurrence	ARMP MPPSPF
Respect des étapes de formalisation et passation des avenants et autres actes pris en cours d'exécution	Absence de document approprié prescrivant la modification de quantité ou de délai en cours d'exécution (ordre de service ou avenant selon le cas)	MFB/CCPREAS ANALOGH MDN/PC M2PATE
	Absence de l'accord des deux parties pour la passation d'un avenant	APMF ANALOGH
	Inexistence de validation des nouveaux prix par la CAO	APMF ANALOGH
	Modification irrégulière du contrat: modification des marques des fournitures sans justification	ARMP
Respect des dispositions du contrat lors de l'exécution	Non respect du délai de livraison/exécution	MEEFTP
	Non respect du délai de garantie prévu dans le contrat	MEEFTP MDN/EMGAM
	Réception des prestations avant achèvement	ANALOGH
	Recours à la sous-traitance non prévue dans le contrat.	APMF

Tableau 22. Principales irrégularités constatées au niveau central sur l'attribution et la gestion contractuelle

2. Au niveau des régions

a) La planification

POINTS DE VERIFICATION	IRREGULARITES CONSTATEES	REGIONS CONCERNEES
Existence d'un Plan d'acquisition (2014)	Inexistence du Plan d'acquisition	ALAOTRA MANGORO ANALAMANGA SOFIA ATSINANANA
	Non inscription du contrat dans le Plan d'acquisition	ANALAMANGA
	Recours au fractionnement abusif	ALAOTRA MANGORO ANALAMANGA
	Non respect de l'objet inscrit dans le Plan d'acquisition	SOFIA
Existence d'un Plan de Passation de Marchés (2015)	Inexistence du PPM	ALAOTRA MANGORO SOFIA ATSINANANA
	Non respect de l'objet inscrit dans le PPM	SOFIA
	Non respect du mode de passation du marché prévu dans le PPM	SOFIA
	Inexistence de PV de la CRM relatif au PPM	SOFIA
Existence d'un AGPM	Inexistence de l'AGPM	ATSINANANA
Transmission du PPM à l'ARMP et au Contrôle Financier	Inexistence de document justifiant la transmission du PPM à la CRM et au Contrôle Financier	SOFIA ATSINANANA

Tableau 23. Principales irrégularités constatées au niveau régional sur la planification

b) Elaboration des documents de mise en concurrence

POINTS DE VERIFICATION	IRREGULARITES CONSTATEES	REGIONS CONCERNEES
La conformité des documents (DAO, DCP, BC) par rapport aux modèles types	Inexistence de documents de mise en concurrence	SOFIA
	Non respect des formes de documents suivant le mode de passation, la forme de prix, le type de marché, les critères	ALAOTRA MANGORO ANALAMANGA IHOROMBE ATSINANANA

	additionnels	
La disponibilité des informations essentielles dans les documents de mise en concurrence: date limite de remise des offres, spécifications techniques, TDR...	Incohérence des informations de l'avis d'appel à concurrence et le dossier de mise en concurrence.	ATSINANANA
	Absence de spécifications techniques ou spécifications techniques orientées (référence à des marques et technologies précises)	ALAOTRA MANGORO ANALAMANGA IHOROMBE ATSINANANA

Tableau 24. Principales irrégularités constatées au niveau régional sur l'élaboration des documents de mise en concurrence

c) Lancement de la mise en concurrence

POINTS DE VERIFICATION	IRREGULARITES CONSTATEES	REGIONS CONCERNEES
Publication des avis spécifiques d'appel d'offres, affichage des avis de consultation ouverte, envoi des lettres d'invitation	Inexistence de la copie de publication de l'avis de mise en concurrence dans les journaux	ANALAMANGA ATSINANANA
	Inexistence d'un accusé de réception pour les lettres d'invitation	ALAOTRA MANGORO ANALAMANGA BOENY ATSINANANA
	Insuffisance du nombre de candidats consultés dans le cas des consultations restreintes (moins de trois candidats consultés)	ATSINANANA
	Non affichage de l'avis de consultation dans les bureaux de la PRMP	ATSINANANA
	Inexistence de document justifiant la transmission de l'affichage à la CRM et au Contrôle Financier	SOFIA ATSINANANA
	Non respect du délai de remise des offres suivant le mode de passation choisi	SOFIA

Tableau 25. Principales irrégularités constatées au niveau régional sur le lancement de la mise en concurrence

d) Ouverture des plis et évaluations des offres

POINTS DE VERIFICATION	IRREGULARITES CONSTATEES	REGIONS CONCERNEES
Respect de la date et heure limite de remise des offres et d'ouverture des plis	Non-respect de la date et heure limite de remise des offres et d'ouverture des plis	ANALAMANGA ATSINANANA
Remise d'un exemplaire du PV d'ouverture des plis aux candidats	Inexistence de document justifiant la remise d'un exemplaire du PV d'ouverture des plis aux candidats	ANALAMANGA SOFIA BOENY ATSINANANA
Respect des étapes de l'évaluation des offres	Inexistence de rapport d'évaluation	SOFIA
Cohérence du résultat de l'évaluation des offres par rapport aux offres des candidats	Non respect des étapes de l'évaluation et des critères exigés dans le dossier de mise en concurrence	ANALAMANGA SOFIA ATSINANANA
	Insuffisance du nombre d'évaluateurs	IHOROMBE ATSINANANA
	Evaluation faite uniquement par la PRMP (ou ORDSEC), confusion entre examen de conformité et vérification des qualifications	ANALAMANGA IHOROMBE BOENY ATSINANANA
	Absence de PV de validation par la CAO	ANALAMANGA SOFIA ATSINANANA
	Attribution du contrat à un candidat qui n'a pas présenté une offre conforme pour l'essentiel et évaluée la moins disante ou qui ne possède pas les qualifications requises.	ANALAMANGA

Tableau 26. Principales irrégularités constatées au niveau régional sur l'ouverture des plis et évaluation des offres

e) Attribution et gestion contractuelle

POINTS DE VERIFICATION	IRREGULARITES CONSTATEES	REGIONS CONCERNEES
Existence de la décision ou avis d'attribution Notification de la décision ou avis d'attribution au candidat retenu, Information des candidats non retenus	Inexistence de la décision ou avis d'attribution	ALAOTRA MANGORO ANALAMANGA SOFIA ATSINANANA
	Inexistence de document justifiant la notification de la décision ou avis d'attribution au candidat retenu et l'Information des candidats non retenus ; non respect du délai d'attente de dix (10) jours avant la signature du contrat	ALAOTRA MANGORO ANALAMANGA SOFIA BOENY ATSINANANA
Existence des contrats (marché, convention) approuvés et notifiés au titulaire	Incohérence des dispositions du contrat par rapport au dossier de mise en concurrence, au résultat de l'évaluation et à l'offre de l'attributaire	ANALAMANGA SOFIA ATSINANANA
	Absence d'un exemplaire de contrat approuvé et notifié	ATSINANANA

Tableau 27. Principales irrégularités constatées au niveau régional sur l'attribution et la gestion contractuelle

IV. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Compte tenu des constats observés durant le contrôle, nous résumons ci-après les principales recommandations à l'endroit des autorités contractantes pour redresser les différentes anomalies en vue de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la passation des marchés publics.

1. Sur la planification

Le système actuellement mis en place a pris en compte le redressement des irrégularités constatées lors du contrôle a posteriori précédent ainsi que celles constatées lors du présent contrôle. En effet, l'arrêté n° 7276/2016/MFB du 31 mars 2016 relatif au plan de passation des marchés (PPM) a bien établi les dispositions suivantes:

- ✓ l'obligation pour toute Personne Responsable des Marchés Publics d'établir un PPM et de le soumettre au contrôle préalable des Commissions des Marchés,

« Fanarahamase ny tsonam-baro-panjakana, antoky ny mangarahara »

« Centre des marchés publics, garant de la transparence »

- ✓ l'obligation pour toute Personne Responsable des Marchés Publics de le transmettre au Contrôle Financier et au Trésor Public,
- ✓ la possibilité de la mise à jour,
- ✓ et l'interdiction de toute procédure d'engagement au niveau de l'ordonnateur pour tout achat public non inscrit dans le PPM.

Par ailleurs, l'élaboration du PPM est actuellement une étape obligatoire au niveau du SIGMP avant la poursuite de toute procédure de passation des marchés. Toutefois, il est recommandé aux PRMP de tenir compte des éléments suivants lors de l'élaboration du PPM :

- ✓ la définition aussi précise que possible de l'objet du contrat ,
- ✓ la compatibilité du compte du PCOP par rapport à l'objet,
- ✓ le non recours au fractionnement abusif pour échapper à un mode de passation plus concurrentielle ou au contrôle des Commissions des Marchés.

2. Sur l'élaboration des documents de mise en concurrence

Les PRMP doivent se conformer aux différents documents-types de marchés lors de l'élaboration des documents de mise en concurrence, notamment sur :

- ✓ l'ordre de présentation des divers documents constitutifs des dossiers de mise en concurrence
- ✓ la forme du prix en rapport à l'objet du marché,
- ✓ la distinction entre marché à commandes et à quantité fixe,
- ✓ le caractère neutre et optimal des spécifications techniques pour les marchés de fourniture (aucune référence à des marques et technologies précises),
- ✓ l'intégration des spécifications particulières dans les marchés des travaux sous forme de convention

3. Sur le lancement de la mise en concurrence

Pour le cas des consultations par affichage, la principale contrainte réside, d'une part, dans le délai de remise des offres qui est assez court, et d'autre part, dans le fait que l'affichage n'est pas totalement accessible aux éventuels candidats aux marchés publics étant donné qu'il n'est affiché que dans les locaux du service concerné, au niveau de l'ARMP et du Contrôle Financier.

Constatant la faible participation du secteur privé aux appels d'offres et aux consultations lancées par les Institutions et Ministères, notamment ceux concernés par le budget général, nous recommandons aux PRMP de **renforcer la publication des avis d'appel d'offres** en augmentant le nombre de parution ainsi que le nombre de journal de parution. Pour les consultations par affichage, la publication des avis de consultation dans les journaux quotidiens ainsi que la prolongation du délai de remise des offres sont vivement conseillées, même si ce n'est pas obligatoire, pour permettre aux éventuels candidats d'être mieux informés et de mieux préparer leurs offres.

4. Sur l'ouverture des plis et évaluations des offres

Compte tenu de l'importance de l'évaluation des offres dans la procédure de passation des marchés, il est rappelé aux PRMP de se conformer aux **Instructions aux Candidats** des documents-types, et au **Guide de la CAO** qui est un guide spécifiquement élaboré à cet effet.

Pour les marchés des travaux, de fournitures et des services courants, les principaux points suivants sont à respecter:

- ✓ **pour l'ouverture des plis** : respect de la date et heure d'ouverture des plis tel qu'il est mentionné dans les avis d'appel à concurrence ou de présélection,
- ✓ **pour l'examen de la conformité** : prise en compte de la durée de validité des offres et de la garantie (si requise), du délai d'exécution/livraison, de l'analyse des spécifications techniques critère par critère (cas des marchés de fournitures et de services courants),
- ✓ **pour la correction des erreurs** : respect de l'intangibilité de l'offre des candidats,
- ✓ **pour l'examen de la qualification** : respect des critères portés dans le dossier de mise en concurrence (l'introduction de nouveau critère de qualification en cours d'évaluation est formellement interdite).

Il est aussi à rappeler que les relations entre les candidats et la PRMP au cours de l'évaluation des offres se feront toujours par écrit, et la PRMP ne peut demander à un candidat que des éclaircissements permettant une meilleure description et une meilleure compréhension d'une offre conforme sans la modifier.

Pour les marchés de prestations intellectuelles, outre les principaux points énumérés ci-dessus, notons que les négociations techniques ne doivent pas modifier de manière significative les Termes de référence initiaux ni les autres conditions du marché. Sur l'aspect financier, le prix des marchés à rémunération forfaitaire et les taux unitaires de rémunération ou autres taux unitaires des marchés au temps passé ne peuvent donner lieu à négociation. Ils ne peuvent qu'être ajustés dans la mesure des modifications des Termes de référence et de la Proposition Technique entraînent la modification des quantités initialement prévues.

5. Sur l'attribution et la gestion contractuelle

Etant la dernière étape de la passation de marché, la phase d'attribution nécessite le respect du principe de transparence des procédures comme il a été exigé tout au long de la procédure. Ainsi, nous recommandons le respect strict des règles suivantes:

- ✓ élaboration d'un avis ou de décision d'attribution,
- ✓ publication de cet avis ou décision et sa notification au candidat attributaire,
- ✓ information des candidats non retenus,
- ✓ respect du délai de 10 jours pour les éventuelles procédures de recours,
- ✓ respect de la procédure d'approbation du contrat

Pour la formalisation d'un avenant, les éléments suivants doivent être pris en compte :

- ✓ l'élément déclencheur de l'avenant,

« Fanarahamase ny tsonam-baro-panjakana, antoky ny mangarahara »

« Centre des marchés publics, garant de la transparence »

- ✓ l'accord écrit entre l'autorité contractante et le titulaire du marché acceptant la passation d'un avenant,
- ✓ la validation par la CAO des nouveaux prix s'ils existent.

V. PRINCIPAUX POINTS D'AMELIORATION DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES

Après dix années de mise en œuvre du Code des Marchés Publics, il a été constaté que le système de passation de marchés présente encore beaucoup de risques et de faiblesses tant au niveau central que régional. D'importants efforts restent à entreprendre au niveau de la pratique de gestion pour obtenir une meilleure efficacité et efficience de la commande publique.

Ces efforts seront concentrés sur toutes les étapes de la procédure de passation, à savoir :

- ✓ la planification,
- ✓ l'élaboration des documents de mise en concurrence,
- ✓ le lancement de la mise en concurrence,
- ✓ l'ouverture des plis et l'évaluation des offres,
- ✓ l'attribution et la gestion contractuelle.

1. Sur la planification

Nous proposons l'élaboration d'un guide pour l'élaboration des PPM/AGPM, avec une illustration pratique et exhaustive des différents aspects, tels que :

- ✓ la définition de l'objet d'un contrat,
- ✓ l'estimation des coûts,
- ✓ la vérification de la compatibilité du compte du PCOP,
- ✓ les fractionnements autorisés en marchés publics,
- ✓ les modalités de mise à jour.....

2. Sur l'élaboration des documents de mise en concurrence

Pour permettre aux PRMP d'élaborer un document de mise en concurrence répondant aux exigences de transparence et d'efficience des procédures, il est indispensable de mettre à leur disposition tous les outils nécessaires tels que :

- ✓ des documents –types pour chaque forme de prix, chaque procédure de passation, pour les marchés fractionnés.... ;
- ✓ les modèles de spécifications techniques pour les fournitures classiques,
- ✓ les normes applicables et les spécifications techniques particulières pour les travaux de bâtiments et les travaux routiers,
- ✓ les modèles de critères additionnels avec des exemples d'application,
- ✓ les différents critères de qualification particulière applicables.

3. Sur le lancement de la mise en concurrence

Pour renforcer encore plus la transparence et l'accès des candidats aux marchés publics, il peut être envisagé d'instaurer un système de mailing automatique de tous les avis d'appels d'offres, les avis de présélection et les avis de consultation émis par les autorités contractantes pour les candidats inscrits sur un site spécialisé. Ainsi, les candidats peuvent s'inscrire sur ce site avec des critères sur leurs activités principales, les types de marchés qui les intéressent, leurs zones d'intervention..... et les avis officiels scannés leur sont envoyés automatiquement.

4. Sur l'ouverture des plis et évaluations des offres

Dans la pratique, les évaluateurs rencontrent parfois des difficultés souvent liées à des situations non prévues dans les différentes règles et procédures. Aussi, est-il important de mettre à jour régulièrement ces règles et procédures en prenant en compte ces situations ainsi que les solutions proposées pour les résoudre. Cela peut prendre la forme d'un guide, ou portée dans la circulaire d'exécution budgétaire ou intégrée dans les thèmes de formation dispensée par l'ARMP. Parfois, il peut être envisagé de réviser les règles et procédures pour être en adéquation avec les situations pratiques.

5. Sur l'attribution et la gestion contractuelle

La publication des différents avis dans les journaux reste toujours la principale contrainte pour les autorités contractantes compte tenu des prix actuels de parution dans les journaux alors qu'elle est un élément déterminant quant à la transparence des procédures. Ainsi, nous suggérons la publication des avis d'attribution sur un site accessible au public et la création d'un journal spécialisé avec une parution bihebdomadaire au minimum dédié aux avis d'appel à concurrence et avis d'attribution.

Pour la gestion contractuelle, la mise à disposition d'un guide au profit des organes de la commande contribuerait à améliorer la gestion des marchés publics, non seulement sur la passation d'un avenant mais sur toutes les étapes, depuis la planification jusqu'à la clôture du marché en passant par la gestion financière. Ce guide renfermerait les différentes étapes à suivre ainsi que les différents modèles de documents utiles à chaque étape de la gestion des marchés publics.

VI. CONCLUSION

La présente mission de contrôle a posteriori a permis de relever que pour les années 2014 et 2015, au niveau central et régional, moins de la moitié des procédures de passation des marchés publics seulement, soit **46, 68%**, sont conformes aux règles et procédures. Les procédures non conformes représentent 53,32% correspondant à **48.05% au niveau central** et **58.43% au niveau régional**. Cette situation peut s'expliquer en grande partie par une méconnaissance par les organes de la commande publique des différentes procédures pratiques en matière de passation des marchés et à moindre mesure, selon les explications des responsables, par une interférence des autorités supérieures dans la conduite des procédures, mettant parfois les PRMP dans une situation très inconfortable.

Sur le plan purement pratique, mise à part la nécessité de la mise en place d'un système d'archivage performant dans les structures d'achat, le renforcement du système d'apprentissage pratique devrait être à la base des mesures à prendre pour redresser les non-conformités constatées. L'appropriation des textes réglementaires étant déjà plus ou moins acquise, les formations à dispenser devraient dorénavant se focaliser beaucoup plus sur des aspects très pratiques liées à la planification et à la conduite réelle des procédures. L'ARMP est invitée à axer ses efforts sur l'élaboration d'un guide pratique pour les PRMP, un document qui leur servira d'outil principal pour la gestion des marchés publics. Ce guide traitera toutes les étapes de la vie d'un marché public, depuis la planification jusqu'à sa clôture et contiendra tous les modèles de documents utiles. Par ailleurs, la mise en place d'un système de formation, de coaching, et de partage de bonnes pratiques en ligne devrait être développée pour optimiser l'outil technologique en place au service des autorités contractantes ayant des besoins en assistance ponctuelle.

Pour l'amélioration de la transparence des procédures, nous proposons l'optimisation du système informatique actuel pour permettre la publication en ligne de tous les avis en relation avec les marchés publics ainsi que leur accès aux publics et candidats à la commande publique.

Pour conclure, nous estimons que le présent contrôle a relevé le défi, d'abord de décortiquer tous les aspects de la passation des marchés publics en récoltant toutes les informations et renseignements utiles, ensuite, de jeter la base d'un processus d'application des sanctions prévues par le Code d'éthique des marchés publics en cas de constatations d'irrégularités graves en matière de passation de marchés, et enfin, de mettre en pratique la nouvelle stratégie de contrôle récemment adoptée par la Commission Nationale des Marchés, notamment la collaboration avec les autres organes de contrôle, tout cela en mobilisant le peu de ressources disponibles.

Annexe 1 - LISTE DES CONTROLEURS AU NIVEAU CENTRAL

COMMISSION NATIONALE DES MARCHES

RABARINIRINARISON Rindra Hasimbelo	Président de la Commission Nationale des Marchés
RASAMOELINA Eric Tiana	Membre titulaire
RIJAVOLA HERIJAONA Andriamihaja	Membre titulaire
RAHARIDIMBY Anjaratiavina Nandah	Membre titulaire
RAKOTOMANGA Iharisoa Hanitriniaina	Membre titulaire
MICHEL Christelle Erika Matthias	Coordonnateur Général des Activités
RAKOTO Mitondrasoa Thierry	Membre suppléant
ANJAHARINALA Aly Nambinina	Membre suppléant
ANDRIATOMBOZAFY Mermoz Georges	Personnel Cadre

Annexe 2 - LISTE DES CONTROLEURS AU NIVEAU DES REGIONS

COMMISSION REGIONALE DES MARCHES REGION SOFIA

RAVANOMANANA Mandimbison Paul	Président de la Commission Régionale des Marchés
ANDRIATAHINA Rasandy	Membre
MAHAZILE Jean Gérald	Membre
RAZAFINDRAINIBE Raphaël Nantenaina,	Membre
RAFIDITSARA Robert Smith	Secrétaire de la Commission

COMMISSION REGIONALE DES MARCHES REGION ATSIANANA

RAMANANTSOA Marcellin	Président de la Commission Régionale des Marchés
TATAMIARISOA Hubert Dulong	Membre
RAZAFINDRAVAOARISOA ANDRIAMIHAJA Haniriniala	Membre
RANAIVOARIMASIMIERA Edouard	Membre

COMMISSION REGIONALE DES MARCHES REGION IHOROMBE

RANDRIAMBARIMANANA Narcisse Antoine	Président de la Commission Régionale des Marchés
ZAFILEBA Ferrier Odilon	Membre
RELAHARA Herimanantsoa Rolland	Membre
RASOAMANDROSO Jeanne Victorine	Membre

COMMISSION REGIONALE DES MARCHES REGION BOENY

RANDRIAMANGAMALALA Parfait	Président de la Commission Régionale des Marchés
RABEMANANJARA Naomy	Membre
RAHELIARISOA Maximienne	Membre
RAKOTOARIVONY Tambiniaina Michelle	Membre
RAKOTOARISON Michaella Carine	Secrétaire de la Commission

COMMISSION REGIONALE DES MARCHES REGION ANALAMANGA

RAJERISON Emmanuel	Président de la Commission Régionale des Marchés
RAJAONARIVELO Noël Aimé	Membre
RAKOTOVAO Jean Noelson	Membre
RAJAONARIVO Justin	Membre
RANDRIAMANANA Narindra	Personnel Cadre
RANDRIANARISOA Fanja	Personnel Cadre
ANDRIAMIALISON Toky Tsihoarana	Personnel Cadre
RAZAFIPIAKARANA Aina	Personnel Cadre

COMMISSION REGIONALE DES MARCHES REGION ALAOTRA MANGORO

RANDRIARIMANGA Henri	Président de la Commission Régionale des Marchés
RABENARIVO Jacqueson	Membre
RAKOTONDROMAHEFA Adèle	Membre
RANDRIANARISOA Eugène	Membre
LELAKA Louis Théophile Gilbert	Secrétaire de la Commission